



OFFICE FÉDÉRAL DE L'INDUSTRIE
DES ARTS ET MÉTIERS ET DU TRAVAIL
LE DIRECTEUR

Berne, le 5 juin 1978

Monsieur l'Ambassadeur
P.R. Jolles
Directeur de la Division
du commerce
Département fédéral de
l'économie publique

3003 Berne

Main-d'oeuvre étrangère et emploi

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint, comme convenu, une courte notice relative à l'impact de la réunion sur l'emploi de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse.

Il y a évidemment différentes manières de voir les choses; j'espère que celle-là vous sera utile.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexe mentionnée

OFFICE FEDERAL DE L'INDUSTRIE, DES ARTS ET METIERS ET
DU TRAVAIL

3003 Berne, le 5 juin 1978
82-C/MIN-az/ca

N O T I C E

Main-d'oeuvre étrangère et emploi de 1970 à 1978

Le fléchissement de l'emploi qui persiste depuis 1974 a atteint aussi bien les Suisses que les étrangers. Il est exact que le nombre des travailleurs étrangers a diminué plus fortement que celui des travailleurs suisses. Il est cependant simpliste d'affirmer, comme on le fait parfois chez nous et ailleurs, que la Suisse a résolu le problème de l'emploi aux dépens de la main-d'oeuvre étrangère.

Il importe de souligner deux constatations de fait relatives au problème de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse :

Premièrement, de tous les pays d'Europe occidentale (à l'exception peut-être du Grand-Duché du Luxembourg), la Suisse est celui dont l'effectif de la population étrangère de résidence et, partant, dont l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère est le plus élevé proportionnellement. Cette constatation de fait, valable avant la récession, se vérifie encore aujourd'hui.

Deuxièmement, depuis la fin des années 60, c'est-à-dire du temps de la haute conjoncture, le Conseil fédéral poursuit avec constance une politique de réduction et de stabilisation de l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère et de la population étrangère résidant en Suisse. L'application de cette politique a eu pour résultat, de 1970 à aujourd'hui, une diminution régulière de l'effectif de la population étrangère résidante exerçant une activité lucrative. De plus, ces mesures ont également eu un impact sur l'ensemble de la main-d'oeuvre étrangère sous contrôle qui n'a cessé de diminuer en nombre depuis le début des années 1970.

Une analyse objective de la situation de fait permet de conclure notamment que la réduction de l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse ne date pas de la dernière récession, mais qu'elle est le résultat d'une politique des étrangers résolument suivie et appliquée par le Conseil fédéral. Comme nous l'avons déjà vu, il y a lieu de constater aussi que, durant la récession, la réduction de l'effectif de la main-d'oeuvre étrangère s'est encore accélérée. On peut donc affirmer également que la récession n'a pas eu pour conséquence un renversement de la tendance observée jusqu'alors, mais avant tout un renforcement de celle-ci.

Il est intéressant de relever dans ce contexte que 40 pour cent de tous les départs enregistrés en 1976 et 1977 concernaient des travailleurs étrangers établis, c'est-à-dire des étrangers placés exactement sur le même pied que les Suisses sur le plan des droits économiques et sociaux. Il semble que l'insécurité générale provoquée par la récession ait incité beaucoup d'étrangers à mettre à exécution leur projet de retour, sans y

- 3 -

être contraints par l'évolution économique, donc sans qu'ils aient été licenciés par leurs employeurs ou qu'un refus leur ait été opposé à la demande de prolongation de l'autorisation de séjour. A cet égard, il y a lieu de souligner également qu'aucun étranger n'a été renvoyé de Suisse par le biais de mesures administratives.

Evolution de l'effectif des étrangers
depuis la fin de l'année 1959¹

6 Année	Effectif des étrangers		Dont avec activité lucrative	
	En tout	Mod. par rapport à l'année précédente	En tout	Mod. par rapport à l'année précédente
Fin de				
1959	430 000		290 000	
1960	495 000	+ 65 000	337 000	+ 47 000
1961	598 000	+ 103 000	414 000	+ 77 000
1962	687 000	+ 89 000	476 000	+ 62 000
1963	756 000	+ 69 000	523 000	+ 47 000
1964	793 000	+ 37 000	545 000	+ 22 000
1965	810 000	+ 17 000	541 000	- 4 000
1966	845 000	+ 35 000	549 000	+ 8 000
1967	891 000	+ 46 000	565 000	+ 16 000
1968	933 000	+ 42 000	586 000	+ 21 000
1969	972 000	+ 39 000	603 000	+ 17 000
1970	983 000	+ 11 000	593 000	- 10 000
1971	999 000	+ 16 000	587 000	- 6 000
1972	1 032 000	+ 33 000	596 000	+ 9 000
1973	1 053 000	+ 21 000	596 000	-
1974	1 065 000	+ 12 000	594 000	- 2 000
1975	1 013 000	- 52 000	553 000	- 41 000
1976	959 000	- 54 000	516 000	- 37 000
1977	933 000	- 26 000	493 000	- 23 000

¹ Sans les saisonniers et sans les fonctionnaires internationaux ni les membres de leurs familles.

Etat à fin août	Etablis	Travailleurs à l'année	Ensemble	Saison-niers	Fron-taliers	Total
Effectifs de la main-d'œuvre étrangère						
1971	204 748	391 814	596 562	180 828	87 838	865 228
1972	242 373	355 150	597 523	196 632	97 203	891 358
1973	276 568	322 513	599 081	193 766	104 573	897 420
1974	309 650	288 575	598 225	151 962	110 809	860 996
1975	328 532	239 755	568 287	86 008	99 373	753 668
1976	327 243	196 144	523 387	60 698	85 184	669 269
1977	329 824	170 068	499 892	67 275	83 058	650 225

Variation par rapport à août de l'année précédente
en chiffres absolus

1972	+ 37 625	- 36 664	+ 961	+ 15 804	+ 9 365	+ 26 130
1973	+ 34 195	- 32 637	+ 1 558	- 2 866	+ 7 370	+ 6 062
1974	+ 33 082	- 33 938	- 856	- 41 804	+ 6 236	- 36 424
1975	+ 18 882	- 48 820	- 29 938	- 65 954	- 11 436	- 107 328
1976	- 1 289	- 43 611	- 44 900	- 25 310	- 14 189	- 84 399
1977	+ 2 581	- 26 076	- 23 495	+ 6 577	- 2 126	- 19 044

en pour-cent

1972	+ 18,4	- 9,4	+ 0,2	+ 8,7	+ 10,7	+ 3,0
1973	+ 14,1	- 9,2	+ 0,3	- 1,5	+ 7,6	+ 0,7
1974	+ 12,0	- 10,5	- 0,1	- 21,6	+ 6,0	- 4,1
1975	+ 6,1	- 16,9	- 5,0	- 43,4	- 10,3	- 12,5
1976	- 0,4	- 18,2	- 7,9	- 29,4	- 14,3	- 11,2
1977	+ 0,8	- 13,3	- 4,5	+ 10,8	- 2,5	- 2,8